



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix sept septembre 2021, s'est réuni en Maire de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL (arrivée à 20h15) , Virginie BONNIER

Absents :

Excusés : Karine FONT, Ludovic GOY

Pouvoirs : Karine FONT pouvoir à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

⇒ Approbation du compte-rendu de la séance précédente

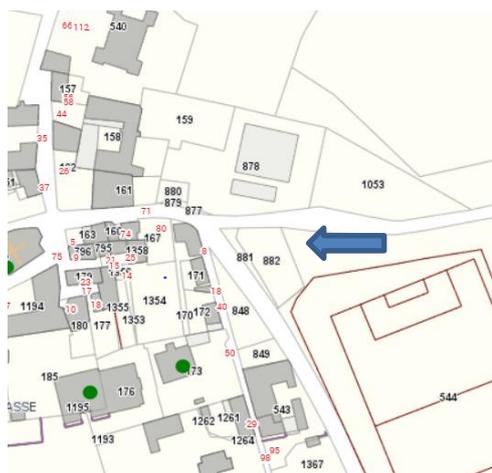
Le compte-rendu de la séance précédente en date du 22 juillet 2021 **est approuvé à l'unanimité**.

Monsieur le Maire précise qu'une erreur de plume s'est glissée dans les informations communiquées pour la délibération n° 2021-36 concernant l'attribution du marché d'assainissement du bourg de Larajasse, concernant la partie CCMDL. Cette erreur a été modifiée lors de la rédaction de la délibération.

N° Lot	Corps d'Etat	Titulaires	Commune LARAJASSE	CCMDL
01	Réseaux	FONT TP MARTINAUD / SOGEA RHONE-ALPES	174.169,30 €HT	609.443,12 €HT 616.567,44 €HT
02	Bassin rétention		57.160,62 €HT	6.524,10 €HT
		Total	231.329,92 €HT	615.967,22 €HT 623.091,54 €HT

⇒ Délibérations

⇒ **N°2021-37 : Approbation acquisition d'une parcelle – Route du Petit Bois**



Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle de terrain, C 882, de 681 m², au prix de 2 000€. Actuellement un jardin, cette parcelle est classée zone NL du PLU.

Monsieur le Maire présente la partie de la parcelle qui sera à acquérir.

Cette parcelle pourrait être utile pour des projets futurs : jardins partagés ou encore déplacement éventuel du poulailler partagé.

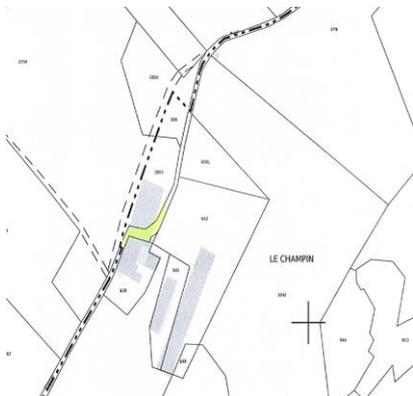
Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Franck Essertel

⇒ N° 2021-38 : Approbation régularisation chemin – Lieu dit Champin



Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Larajasse avait acté la modification du CR 30 lors de l'enquête publique de 2001 : le chemin suit dorénavant la partie hachurée. Ce qui a permis de construire le bâtiment actuel.

La procédure n'est visiblement pas allée jusqu'au bout et la modification n'a pas été enregistrée au cadastre.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à valider cette modification afin de permettre la mise à jour auprès du cadastre et propose le partage des frais de notaire et géomètre éventuels.

Adopté à l'unanimité

⇒ N° 2021-39 : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Vu l'article 1383 du code général des impôts, et l'explication permettant de comprendre que pour garder la même incidence financière qu'avant la réforme, la limitation de l'exonération serait de 45.5 % :

Monsieur le Maire propose de limiter cette exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, applicable à tous les immeubles à usage d'habitation.

Monsieur le Maire invite le conseil à en délibérer.

Adopté à l'unanimité

⇒ Points divers

- Travaux d'assainissement du Centre Bourg :
 - 1^{ère} réunion de préparation organisée le 07/09/2021.
 - Planning prévisionnel des travaux :
 - Début prévisionnel des travaux par Sogea le 11/10
 - Entreprise Font : début novembre
 - Recyclage des matériaux sur place, proposé par l'entreprise
 - Fermeture du centre bourg (voie départementale) : janvier 2021
- Prochaine réunion de chantier le 29/09, avec planning + précis
- Réunion publique le mercredi 06/10 à 20h (uniquement pour les travaux d'assainissement, une autre sera faite spécifiquement sur les travaux d'aménagement)

- Point sur la rentrée :
 - Écoles :
 - Ecole publique : 76 enfants, 3 enseignants et 1 ATSEM.
 - Ecole privée : 55 enfants, 3 enseignants et 1 ATSEM.
 - Cantine / garderie : cantine entre 75 et 85 enfants par repas, nouveau prestataire : plutôt satisfaisant. Beaucoup d'élèves en toute petite section avec plus de besoin d'aide.
- Commission bâtiments
 - Travaux toiture de l'église Aubépin terminés
 - Réalisation de travaux d'entretien pour nettoyer les pierres de l'église en même temps
 - Travaux du préau du soleil couchant réalisés
 - Travaux d'électricité dans bâtiment ex-café des gones en cours
 - Travaux de la maison des associations de l'Aubépin, côté église: à lancer d'ici la fin de l'année
 - Scène fixe au pole d'animation (salle bleue) en cours d'installation
- Commission économie :
 - SAS Saveurs des Monts, Jérôme Ducoeur, loue pour son activité professionnelle une partie de l'ancienne école de lamure depuis le 13/09
 - Ninon Dorey poursuit ses démarches pour l'ouverture du Bar des Gones qui sera rebaptisé « la Table de Ninon »
 - 24 octobre : Marché des producteurs, créateurs : environ cinquante exposants inscrits à ce jour dont 15 jarsaires (inscriptions complètes). Formule identique à celles des années précédentes avec présentation du passe sanitaire. Flyers à distribuer avec Larajasse Info.
- Commission culture :
 - Groupe Belugueta + La Fabrik : semaine ateliers + animations dans le week end sur Larajasse
 - Gnolus : généralisé dans tout le département, 2 sur le territoire CCMDL : Chevrières et Larajasse dès mi octobre
- Point chaufferie :
 - Projet d'installation chaudière de secours pour seconder les chaudières bois en cas de panne : installation d'une chaudière gaz + cuve en projet et en discussion pour prise en charge financière avec le Syder.
- Commission environnement :
 - Extension des consignes de tri des sacs jaunes au 1^{er} octobre : communication auprès de tous les habitants
 - Changement des composteurs des villages en projet
 - Fleurissement des villages : Le souhait de la commission environnement est d'harmoniser l'organisation sur les 3 villages : rendez vous fixé, les personnes se répartissent sur les différents sites, et à l'issue, partage d'un moment convivial autour d'un casse croute et d'un verre.
- Commission communication :
 - Présentation du site internet
 - Visualisation d'une exquise de vidéo sur la Commune de Larajasse de 2,30 minutes environ.
 - Ne pas hésiter à transmettre des photos et infos sur les évènements de la Commune pour aider la communication
- Commission finances :
 - Section fonctionnement : résultat + à 170 k€
 - Section investissement : résultat +28 K€
- Commission voirie
 - Travaux voirie finis, sans dépassement de l'enveloppe
 - Brigades vertes ont terminé les 10 jours de travail sur nos chemins ruraux pour cet automne.
 - Bénévoles renouvellent l'entretien des chemins (environ 15 personnes)
- Commission urbanisme
 - Dépôt réguliers de dossiers, donc rythme soutenu
 - Modification du PLU prévu sur 2022

- Commission JSRA
 - Planning de l'utilisation hebdomadaire de la salle des sports mis à jour
 - Reprise petit à petit des animations, événements, notamment sportives
 - Date calendrier des fêtes à déterminer
 - Téléthon : le comité des fêtes de St Sym sollicite Larajasse pour une éventuelle organisation. A voir si une association est intéressée.
 - Question pour la reprise des bals ? La Préfecture a transmis ces directives, dont 75% capacité de l'ERP, contrôle du passe sanitaire à l'entrée, port du masque obligatoire et distance 1 m
Position du Conseil Municipal : vote de principe : 16 Pour et 2 abstentions.
Quid de la salle : salle bleue ou pole entier ? Après échanges, la commission JSRA va poursuivre la réflexion avec les contraintes/avantages de l'une ou l'autre, sonder les associations et transmettra la ou les propositions pour validation en réunion d'adjoints.

- Point CCAS :
 - Repas des aînés le 05/10
 - Réunion du CCAS organisé le 13/09 : bilan concours pêche, concours pétanque, très positifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00